



Annonce

Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)

Direction : Direction Générale des Services

Située dans le département du Nord (59), La Madeleine, mitoyenne à la ville de Lille, appartient à la Métropole Européenne de Lille. Commune née au XIII^{ème} siècle, La Madeleine, riche de son passé, se veut tournée vers l'avenir et développe des projets ambitieux visant à renforcer la sécurité de son territoire et de sa population.

Peuplée de 22 044 habitants, La Madeleine est proche de la gare internationale Lille Europe, de la gare Lille Flandres et de l'aéroport de Lille-Lesquin. La gare de la Madeleine est desservie par les TER Nord-Pas-de-Calais (liaison vers la gare Lille Flandres, Armentières et Comines). La ville est connectée à l'autoroute A1 et à l'A25 par le boulevard périphérique lillois, grand boulevard reliant Lille Roubaix et Tourcoing. La Madeleine est reliée aux communes voisines par sept lignes de bus du réseau Ilévia et par le tramway qui passe par l'avenue de la République (arrêts Romarin, Botanique et Saint Maur).

Le service de la Police Municipale est placé sous la responsabilité du Directeur de la Citoyenneté et de la Sécurité Publique. Il est composé d'un (1) chef de service, de deux brigades encadrées par deux (2) chefs de brigades. Chaque brigade est composée de cinq (5) à six (6) agents de police municipale. Une brigade additionnelle de cinq (5) Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) est encadrée par un (1) chef de brigade ASVP. Un(e) (1) coordinateur / trice PM / ASVP est chargé(e) de développer les liens opérationnels et organisationnels entre les ASVP et les agents de police municipale. Deux (2) opérateurs de vidéoprotection exploitent à plein temps les images obtenues par les 111 caméras de vidéoprotection installées sur l'ensemble du territoire madeleinois. Un (1) agent d'accueil / secrétaire administratif complète cet effectif.

Au total, le poste de Police Municipale compte vingt-quatre (24) agents.

Trois (3) véhicules automobiles sont mis à la disposition des agents (deux réservés aux agents de police municipale, un aux ASVP). Deux motos de type 700 cm³ et des VTT, en partie électriques, sont également mis à la disposition de l'ensemble des agents du service dans le cadre de leur patrouille.

Les Agents de Surveillance de la Voie Publique sont équipés de terminaux individuels de verbalisation électronique (de type smartphone), d'un gilet par balles, d'une lampe, de radios de communication et de menottes.

Placé sous la responsabilité du chef du service et sous l'encadrement direct d'un coordinateur / trice PM / ASVP, les missions sont de veiller au respect, sous l'autorité du Maire, de la Directrice Générale des Services et du Directeur de la Citoyenneté et de la Sécurité Publique, de la réglementation relative au stationnement et à la salubrité publique.

La Ville de La Madeleine développe actuellement plusieurs projets relatifs à la sécurité publique et notamment :

- Expérimentation d'une brigade pluri-communale nocturne ;
- Extension du parc vidéoprotection. (160 caméras seront, in fine, installées, en 2025) ;
- Création d'un Centre de Supervision Urbain (CSU) pluricommunal.

Missions prioritaires :

- Assurer des missions de constatation et de verbalisation d'infractions au code de la route, des transports, de l'environnement, des assurances.
- ✓ Procéder à toutes constatations sur la police de la publicité, enseignes et pré-enseignes ;
- ✓ Rechercher et constater les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage ;
- ✓ Relever les contraventions aux règlements sanitaires relatifs à la voie, à la propreté des espaces publics ;
- ✓ Constater les contraventions aux arrêtés concernant l'arrêt et le stationnement des véhicules ;
- ✓ Constater l'absence d'apposition d'un certificat valide d'assurance sur un véhicule ;
- ✓ Participer aux missions de prévention et de protection de la voie publique, notamment au sein et aux abords des bâtiments et lieux publics (écoles, collèges, lycées, parcs, mairie) ;
- ✓ Solliciter l'enlèvement des véhicules dont le stationnement est abusif ou gênant ;
- ✓ Procéder à la fermeture des parcs urbains du lundi au vendredi (à partir de 17h30 en période hivernale, 19h30 en période estivale)

- Rédiger et transmettre les écrits professionnels
- ✓ Rendre compte, par écrit ou par oral, à la hiérarchie et suivre les résultats ;
- ✓ Recueillir les identités et relever les infractions ;
- ✓ Rédiger des rapports professionnels.

- Assurer une relation de proximité avec la population
- ✓ Veiller à la sécurité aux abords des établissements scolaires et au sein des parcs ;
- ✓ Participer à la surveillance du bon déroulement des manifestations publiques ;
- ✓ Entretenir un lien et échanger avec la population et les partenaires, notamment institutionnels
- ✓ Accueillir et orienter les publics sur la voie publique et au sein du service ;
- ✓ Écouter, accompagner une personne en difficulté ;
- ✓ Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence ;
- ✓ Dialoguer avec la population ;
- ✓ Multiplier les modes de déplacement doux (patrouille pédestre, en trottinette ou vélo)

Cette liste n'est pas exhaustive et est susceptible d'être modifiée par l'ajout de missions déléguées par le Supérieur Hiérarchique ou requise par nécessité de service.

Planning horaire

Du lundi au vendredi :

- Brigade 1 : 07h45 - 12h00 / 13h45 - 17h00
- Brigade 2 : Période hivernale (lorsque les parcs ferment à 17h30) : 10h15 - 12h00 / 13h30 - 19h30
Période estivale (lorsque les parcs ferment à 19h30) : 13h30 - 21h15
(Dans le respect du temps de travail quotidien et hebdomadaire et du temps de repos minimal entre deux vacations.)

Les horaires sont susceptibles d'évoluer par nécessité de service.

SPÉCIFICITÉS ET CONTRAINTES LIÉES AU POSTE

- ✓ L'Agent de Surveillance de la Voie Publique est susceptible de travailler en soirée, les week-ends et jours fériés ;
- ✓ Strict respect des procédures et règles de confidentialité.

RESSOURCES / COMPETENCES

Savoir-être

- ✓ Respect de la hiérarchie ;
- ✓ Très bonne capacité d'écoute, de rigueur et de réactivité ;
- ✓ Discrétion professionnelle et sens aigu du service public ;
- ✓ Aptitude au travail en équipe ;
- ✓ Être force de proposition et ouvert au changement ;
- ✓ Ouverture à l'apprentissage de nouvelles connaissances ;
- ✓ Loyauté ;
- ✓ Très bonne condition physique ;
- ✓ Forte disponibilité.

Compétences professionnelles attendues

- ✓ Bonne maîtrise des outils informatiques (Pack Office, logiciels métiers) ;
- ✓ Connaissance des compétences de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique voire du Policier Municipal, définies par les pouvoirs de police du maire et des textes en vigueur.

RELATIONS FONCTIONNELLES

- Relations permanentes avec les services de la Collectivité susceptibles d'intervenir sur site.
- En fonction des procédures d'information et d'intervention, relations avec les services de la sécurité publique, de la sécurité civile, les sociétés de sécurité privée, les entreprises et sous-traitants chargés de la maintenance technique, le Service Départemental d'Incendie et de Secours.